

*M. Spencer:*

Q. Cela comprend à peu près toutes les garanties subsidiaires qu'on peut déposer dans une banque?—R. La plupart.

*M. Woodsworth:*

Q. J'aimerais poser une question pratique à laquelle j'ai souvent eu l'occasion de penser. Nous avons des organisations coopératives comme le syndicat du blé, par exemple. Les chèques gagés sur le blé peuvent être déposés dans une banque et déposés à nouveau au gouvernement. Y a-t-il des raisons pour que le syndicat du blé ne puisse pas lui-même obtenir ces avances directement du gouvernement en déposant ces valeurs?—R. Il y a sans doute différents genres d'opérations que nous devons faire. Nous croyons que pour tous ces genres de transactions les emprunts devraient se faire par l'intermédiaire des banques en même temps.

Q. Elles ont un intérêt indirect à fournir ces facilités de banque?—R. Exactement.

Q. Mais il n'y a pas de raison pour que le gouvernement n'accepte pas les garanties du syndicat du blé, par exemple, ou de toute autre organisation de ce genre?—R. Dans le moment, je ne vois aucune difficulté.

Q. Que perdraient les banques?—R. Elles perdraient l'intérêt qu'elles réalisent sur les sommes qu'elles peuvent placer de nouveau en faisant d'autres prêts.

Q. Mais que perdrait le gouvernement?—R. Je ne vous comprends pas bien.

Q. Que perdrait le gouvernement par un tel arrangement?—R. Je ne crois pas que le gouvernement y perdrait quoi que ce soit.

*Sir George Perley:*

Q. Lui faudrait-il mettre une organisation sur pied pour voir aux prêts de ce genre?—R. Sans doute, il aurait plus de frais d'administration.

Le PRÉSIDENT: M. Woodsworth veut savoir ce que les banques ont à payer pour leurs emprunts et de combien on réduirait les frais en traitant directement.

*M. Woodsworth:*

Q. Prenons le syndicat du blé de l'Ouest. S'il pouvait traiter directement avec le gouvernement, vous êtes d'avis que ce syndicat ou tout autre organisme coopératif de ce genre pourrait se trouver embarrassé parce qu'il ne pourrait pas obtenir d'autres facilités de banque?—R. C'est cela.

Q. On pourrait éprouver quelque difficulté de ce côté-là?—R. C'est possible.

Q. Quant à la banque elle-même, elle perdrait l'intérêt?—R. Justement.

Q. Qui représente un joli montant. Tout à l'heure je vous demanderai combien. Pour ce qui est du gouvernement, vous croyez qu'il aurait un peu plus de frais d'administration?—R. Sans doute, je le crois.

Q. Supposons que le syndicat du blé dépose ses garanties directement, quelle difficulté additionnelle y aurait-il à donner du crédit au syndicat plutôt qu'aux banques?—R. Les emprunts d'une banque sont en grande partie gagés sur des obligations et des valeurs négociables. En général, on ne juge pas nécessaire de déposer les effets garantis par le grain, bien que la loi le permette. On trouve plus simple de déposer les autres valeurs disponibles: obligations, bons du gouvernement, obligations municipales ou autres garanties mentionnées dans la loi.

Q. Quelles sont les autres valeurs sur lesquelles on prête de l'argent dans le moment?—R. Je crois que les obligations et les autres valeurs sont mentionnées. Lorsqu'il est possible de déposer les documents concernant le grain, on n'en profite pas, excepté de temps en temps.

Q. Quel est l'intérêt réellement exigé du syndicat du blé ou des autres associations pour ce service?—R. Par les banques?

Q. Oui?—R. Il me serait difficile de dire cela, même si j'étais absolument au courant des dernières nouvelles à ce sujet.